

Avril 2016

Editorial

Lourde actualité dans un contexte particulier pour le contrôle fiscal. Si le légitime combat contre la « loi travail » se poursuit en France, l'affaire des « Panama papers » a inondé le monde de ses révélations. Au-delà de la seule fraude fiscale internationale, cette affaire dresse de facto le bilan de 30 ans de mondialisation financière au cours desquels les pratiques de contournement des législations, des plus douteuses aux plus scandaleuses, se sont multipliées.

On pense ici au contournement des règles financières et fiscales bien évidemment mais aussi plus largement du droit lui-même. Il suffit de voir en quoi l'organisation du blanchiment d'argent « sale », transitant par les « paradis fiscaux et judiciaires », alimente les délinquances de toutes sortes. Si ces révélations en bloc sur 30 ans de pratiques ont une vertu, c'est de démontrer qu'elles ont fait partie intégrante d'un système dont les fondements reposent sur le développement de la finance à tout prix et la concurrence globale (économique, fiscale, sociale). Tel est d'ailleurs ce qui ressort de tous les travaux portant sur les paradis fiscaux depuis de longues années. La frustration et la colère de voir que rien n'a été sérieusement engagé par la communauté internationale n'en sont que plus fortes.

La délinquance économique et financière n'est pas seule à faire l'actualité : avec le procès d'Antoine Deltour, lanceur d'alerte de Luxleaks, s'ouvre aussi le procès de la concurrence fiscale dont les dégâts économiques, budgétaires et sociaux ne sont plus à démontrer. Nous y revenons ici.

Dernier front, et pas le moindre, l'évolution de la DGFIP, secouée par les restructurations et la dégradation des conditions de vie au travail et d'exercice de ses missions. Car pendant les affaires, les travaux continuent... Autant le dire d'emblée : jamais la situation de notre administration n'a été à ce point dégradée. Aucune mission n'est épargnée, aucun agent n'y échappera. Et comme si les suppressions d'emplois et la hausse de la charge de travail ne suffisaient pas, le Gouvernement fait le choix de frapper encore plus fort : les promotions internes sont en chute libre, le prélèvement à la source est engagé et le « RIFSEEP » (qui prévoit la refonte de l'ensemble du régime indemnitaire avec une part modulable) se pointe à l'horizon.

Autant de raisons d'agir et de montrer qu'à la DGFIP aussi, on vaut mieux que ça !

Retrouvez toutes nos expressions sur le site :
http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/actualite/actusynd.php



«Panama papers»

Fraude fiscale, corruption, blanchiment, offshore : le système financier en cause !

L'affaire des «Panama papers» est une affaire au retentissement mondial et à l'onde de choc encore difficilement mesurable. Au fond, ce que révèlent les «Panama papers» n'est cependant qu'une confirmation : c'est le cœur et le fonctionnement du système financier qui sont en cause et pas seulement ses dérives.

Au cours de leur histoire, les paradis fiscaux et judiciaires n'ont pas seulement permis à la fraude fiscale de se développer à grande échelle. Ils permettent le contournement des réglementations financières et alimentent la spéculation. Ils accueillent l'argent du crime dans le but de le blanchir. Ils permettent à la corruption de se nourrir. Ils jouent un rôle essentiel dans le développement des inégalités. Insérés au cœur du système, ils n'ont cessé d'inciter ces pratiques puisque leurs profits savaient où transiter...

Du sport à la politique, du monde des affaires à celui du crime et donc de l'argent provenant d'activités légales et illégales ou encore de la collusion des intérêts au contournement des lois, ces territoires n'ont eu de cesse d'alimenter le système financier mais aussi de le déstabiliser. Leurs liens avec les grands pays occidentaux (parfois intimes : le Delaware, véritable «paradis fiscal»), est l'un des États des États-Unis ne sont par ailleurs plus à démontrer, ils expliquent qu'ils aient pu prospérer sans entrave.

Depuis plus de 15 ans, la communauté internationale a multiplié les déclarations de principe et d'affichage : elle se trouve décrédibilisée par la succession d'affaires.

Ainsi, au cours des années 2000, les «listes noires» des «paradis fiscaux» se sont vidées alors que ces territoires demeuraient particulièrement actifs et nocifs. Certes, avec la crise, les États se sont trouvés forcés de hausser le ton mais sur fond d'enjeux géopolitiques majeurs mais ils n'ont pas mis fin à ce système : les paradis fiscaux et les zones off shore historiques comme la Suisse ne sont plus à la mode mais d'autres se développent (Singapour par

exemple) tandis que les autres États mettent en avant leurs petits paradis contenus dans les mesures fiscales dérogatoires...

Ces dernières années, au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Union européenne, on ne cesse de déclarer que les mesures actuellement en débat vont permettre d'en finir avec l'évasion fiscale internationale et le blanchiment par exemple. Mais dans le même temps, on entretient la concurrence fiscale et sociale, on freine la mise en place d'une taxe sur les transactions financières, on prône encore «l'autorégulation» financière et on supprime massivement des emplois dans les administrations fiscales... Autrement dit, on ne mène aucune stratégie globale et systémique !

Les victimes de ces pratiques sont connues : il s'agit de la quasi-totalité de la population et des entreprises (TPE et PME), autrement dit tous ceux qui vivent l'injustice fiscale et sociale en payant ce qui est contourné et fraudé, en subissant au surplus les affres et les conséquences de la spéculation et/ou des activités illégales de toutes sortes, etc.

L'enjeu est immense. Les déséquilibres géopolitiques, financiers et fiscaux font une grande victime : la démocratie, directement affectée par ces pratiques et par le ressenti des populations. En effet, les pratiques et les collusions révélées par cette affaire vont accroître une crise démocratique déjà vive, avec le risque évident d'éloigner les citoyens des enjeux démocratiques alors que ceux-ci nécessitent un investissement citoyen et un rapport de forces pour en finir avec de telles pratiques qui n'ont que trop duré et nuï aux peuples.

En finir avec les «paradis fiscaux et judiciaires» et la concurrence fiscale, financière et sociale est possible, c'est souhaitable : il manque une réelle volonté politique. C'est bien le problème, et c'est tout l'enjeu.

Luxleaks : soutenons Antoine Deltour !

Depuis 8 ans et l'affaire du Liechtenstein, les affaires révélant l'ampleur de la fraude fiscale internationale n'ont de cesse de se multiplier. Très révélatrices de la faiblesse de l'action des services des États en matière de contrôle de la délinquance économique et financière, puisqu'il faut compter sur les «lanceurs d'alerte» pour obtenir des informations, elles portent en elles le bilan désastreux de l'action de la communauté internationale. Car derrière les déclarations d'affichage, les résultats ne suivent pas. Qu'aurait été l'action du contrôle fiscal sans l'affaire HSBC par exemple ?

Au-delà de la fraude, c'est aussi l'action même des États, en l'occurrence du Luxembourg, paradis fiscal historique solidement implanté au sein de l'Union Européenne, qui a été mise sur la place publique avec l'affaire «Luxleaks». Celle-ci a révélé la portée des accords (les rulings) passés entre les entreprises et cet État et les réalités de la concurrence fiscale, laquelle n'a non seulement jamais été remise en cause mais a, au contraire, été érigée en orientation politique et en système.

L'affaire Luxleaks¹ n'aurait jamais été révélée sans l'action citoyenne exemplaire d'un lanceur d'alerte : Antoine Deltour.

Mais ce genre d'action citoyenne et d'utilité publique et démocratique a un prix. Tous les lanceurs d'alerte paient un prix lourd à leur action. Malgré la reconnaissance générale de nombreux responsables politiques européens et d'organisations engagées pour la justice fiscale (dont la nôtre), Antoine est sous la menace d'un procès qui s'ouvre le 26 avril prochain au Luxembourg.

Solidaires Finances Publiques salue l'action d'Antoine Deltour et le soutient pleinement dans cette épreuve. Notre syndicat appelle tous les agents à signer la pétition en ligne !

Les lanceurs d'alerte ne sont pas les dénonciateurs rappelant les heures sombres de notre histoire. Ils ne marchandent pas leurs informations et ne font que révéler des pratiques sombres et injustes qui minent les budgets publics, aggravent l'injustice fiscale et, au final, affaiblissent la démocratie.

**Soutenons Antoine Deltour !
Signons toutes et tous la pétition !
Signer la pétition**

¹ Voir notre note sur la concurrence fiscale européenne du 18 novembre 2014.